



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	45
Votants par procuration	14
Absents	22
Total des votes	51

7.1

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois juin à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 juin 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

**ELUS PRESENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. BOUET, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, Mme QUESNEY, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEEN, Mme MONTIER, Mme QUEVAL, M AUBER, M. BESSARD, M. LEMBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS

**ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :**

MME ROULAND A M.BISSON, MME DEFLUBE A M. BOUET, M. DUMESNIL A M.LEBOUCHER, M. BONVOISIN A MME GAUTIER, M. TIHY A MME DUHAMEL, M. BARRE A M. MEAUDE, MME DUVAL A MME ROSA, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME CABOT A M. AUBE, M. CHEVREAU A MME MOUCHEL, M. VALLE A M. SIMON, MME BOQUET A MME QUEVAL, M. DOUYERE A M. COUREL, M. BLAS A MME BOURNISIEEN

**ELUS ABSENTS :**

M. GIRARD, MME ROULAND, MME GILBERT, M. LEROY, MME DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. BARRE, MME DUVAL, M. LEFRANCOIS, MME CABOT, M. CHEVREAU, M. VALLEE, MME BOQUET, M. DOUYERE, MME BINET, M. BLAS, M. BAPTIST, M. RABEL, MME FRESSARD, M. DELONGUEMARE, M. FOU COURT, MM VANBESIEEN, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, MME CACAUX, M. LEBEE, M. DROUET, MME GLEMOT, M. QUATREHOMME, M. CHARPENTIER, MME FOUTREL, MME POTTIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LOUVEL

**N°DEL\_0087\_2025 Forfait annuel temps de pause méridienne avec agrément SDJES**

Le contrôle de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure effectué les 7 et 8 février 2024 sur l'année 2022 a mis en avant des défauts de conformité pour les activités ALSH, jeunesse et tarification du temps d'encadrement des pauses méridiennes.

La CAF de l'Eure précise que les temps soumis à l'agrément sur les temps de pause méridienne, les jours d'école, sont soumis à une tarification spécifique et distincte de la tarification de la restauration scolaire.

Sur le territoire CCPAVR, deux communes, représentant sept lieux, bénéficient d'un agrément d'accueil collectif de mineurs. Pour ces lieux, un conventionnement avec la CAF existe. La Caf de l'Eure finance ces temps.

La commission mixte (scolaire et Enfance/Jeunesse) du 30 avril 2025 propose une mise en place d'un forfait annuel de 1€ pour chaque enfant fréquentant ces lieux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** la délibération N°DEL\_0102\_2024 Restitution de compétence « service des écoles  
« au 1<sup>er</sup> septembre 2024,

**CONSIDÉRANT** le rapport du contrôle du 7 et 8 février 2024 de la CAF pour l'année 2022,

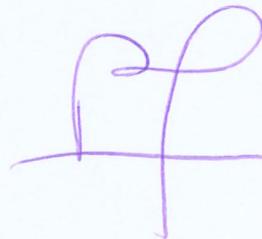
**CONSIDÉRANT** la proposition tarifaire :

Temps d'encadrement du midi	Tarif Annuel
Ecoles de Pont-Audemer	1€
Ecole de Selles	1€

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **D'APPLIQUER** le forfait annuel de 1€ pour les temps d'encadrement du midi aux écoles de Selles et Pont-Audemer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Pont-Audemer, le 23 juin 2025  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL